

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^o 99-02

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni dans le cadre d'une téléconférence, le 9 mars 1999. M^{me} Norine Smith, du Canada, présidait la séance, alors que MM. José Luis Samaniego et William Nitze représentaient respectivement le Mexique et les États-Unis. M. Peter Berle représentait le Comité consultatif public mixte (CCPM) et la directrice exécutive par intérim de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, le Secrétariat. Le secrétaire du Conseil, M. Marc Paquin, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat étaient également présents.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour en se fondant sur l'ordre du jour provisoire, mais en convenant que l'examen des points 4, 9, 10, 12, 14 et 15 soit reporté à la prochaine session (annexe A). À la demande du Mexique, le point intitulé « Soutien financier au Centre nord-américain d'information et de communication dans le domaine de l'environnement (CICEANA) » est inscrit à titre de point 15 de l'ordre du jour.

En rapport avec le point 12 de l'ordre du jour, la directrice exécutive par intérim demande aux Parties de confirmer leur approbation d'un calendrier révisé en vue d'élaborer le Plan de programme pour 2000 à 2002, y compris les Programme et budget annuels pour 2000, qui prévoit la présentation de la première ébauche de ce Plan de programme au Conseil vers la fin du mois d'août 1999. Les Parties expriment le désir de mener une discussion afin d'améliorer la présentation actuelle du Plan de programme triennal afin de le rendre plus stratégique et d'y intégrer des objectifs précis et les résultats escomptés.

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim

La directrice exécutive par intérim suspend son compte rendu jusqu'à la prochaine session des représentants suppléants prévue le 8 avril prochain.

Point 3 Compte rendu du président du CCPM

M. Peter Berle rend compte des activités du CCPM, lesquelles comprennent l'atelier public que le CCPM a dirigé le 29 janvier 1999, à Montréal, afin d'examiner le projet de version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Il mentionne que le CCPM prévoit parachever son avis au Conseil sur cette question au cours de la session des 25 et 26 mars 1999 qu'il tiendra à Mexico. Répondant à une préoccupation du Mexique, M. Berle confirme que le processus de consultation est terminé et que l'avis sera parachevé à cette occasion. Il indique en outre qu'au cours de la session du mois de mars, le CCPM examinera l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil et qu'il animera une table ronde sur le Plan de programme de la CCE pour 1999 à 2001. Il mentionne, par ailleurs, que des bénéficiaires de

subvention du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) et d'autres organisations non gouvernementales (ONG) représentant de petits producteurs de biens durables ont été invités à assister à la session du 25 mars afin de connaître leur point de vue sur les résultats de la réunion qu'ils tiendront du 22 au 24 mars, à Oaxtepec.

M. Berle confirme également que le CCPM tiendra une réunion conjointe avec le Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle des produits chimiques, les 7 et 8 mai, à Anchorage, en Alaska. Cette réunion coïncidera avec celle de hauts représentants du Conseil de l'Arctique. Il déclare aussi que le CCPM a l'intention de formuler un avis au Conseil sur l'opportunité de faire participer les collectivités éloignées aux travaux de la CCE.

M. Berle attire l'attention des Parties sur la nécessité de combler les postes vacants au sein du CCPM et souligne qu'il est important d'engager un directeur exécutif de la CCE dans les meilleurs délais afin de renforcer cette dernière. Le Canada et le Mexique répondent en mentionnant qu'ils prévoient nommer d'ici peu de nouveaux membres au CCPM. M. Berle affirme également qu'il est urgent que les Parties remplacent les membres siégeant actuellement au Comité de sélection du FNACE, qui ont tous été nommés en 1996 pour un mandat de deux ans. Il ajoute que le fait qu'un membre du CCPM siège à ce comité s'est avéré utile en améliorant la coordination et l'information, et que cette pratique devrait être conséquemment maintenue.

En réponse à une question sur l'état d'avancement du cadre de participation du public aux activités de la CCE, la coordonnatrice du CCPM indique que l'ébauche de ce cadre a été distribuée aux membres du comité pour fin de commentaires et qu'elle sera rendue publique le 19 mars pour une période d'examen public d'un mois.

Point 4 Adoption des comptes rendus sommaires

La discussion sur ce point est reportée à la prochaine session.

Point 5 Réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce

Les Parties conviennent d'essayer de reporter la réunion du 8 mars au 7 avril 1999, à Montréal.

Point 6 Évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (ÉIET)

Les représentants suppléants s'entendent pour inciter leur chef de délégation à parachever l'accord sur l'ÉIET avant la session ordinaire du Conseil du mois de juin 1999. Il conviennent également de tenir leur prochaine réunion parallèlement à celle sur l'ÉIET prévue du 7 au 9 avril 1999.

Point 7 Communication concernant la B. C. Hydro

Le Canada mentionne qu'il soumettra par écrit au Secrétariat et à d'autres intervenants clés, certaines informations à utiliser pour l'élaboration du dossier factuel dans le dossier de B. C. Hydro.

Au sujet de l'ensemble du processus de constitution des dossiers factuels, le Canada déclare qu'il faudrait poursuivre la discussion au cours de la prochaine session des représentants suppléants afin de réduire le nombre de questions que le Conseil devra examiner au mois de juin. Les États-Unis

mentionnent qu'ils sont en train d'analyser diverses questions donnant lieu à la constitution de dossiers factuels. Quant à lui, le Mexique souligne que les Parties doivent faire l'unanimité au sujet du processus. Le représentant du CCPM déclare de son côté qu'il est important d'inviter le public à formuler des commentaires sur cette question puisqu'on l'a déjà consulté deux fois au sujet des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application.

Point 8 Session ordinaire du Conseil de 1999

Les représentants suppléants examinent le projet de programme de la session et l'ordre du jour provisoire annoté, et conviennent de se réunir en session dans l'après-midi du 29 juin. Ils chargent le Comité permanent général (CPG) de remanier l'ordre du jour en se fondant sur les thèmes du *Programme d'action commun* et de soumettre une version révisée à leur approbation dans le courant de la prochaine semaine (débutant le 15 mars), soit avant la publication du programme et de l'ordre du jour provisoires prévue à la fin du mois de mars.

Point 9 Nomination de nouveaux membres au sein du Comité de sélection du FNACE

Cette question a été examinée dans le cadre du point 3 et la discussion est reportée à la prochaine session.

Point 10 Articles 14 et 15 de l'ANACDE : Lettre du CEMDA concernant le dossier factuel relatif à l'îl

La discussion sur ce point est reportée à la prochaine session.

Point 11 Article 28 de l'ANACDE –Règles de procédure types

La discussion sur ce point est reportée à la prochaine session.

Point 12 Calendrier d'élaboration du Plan de programme pour 2000 à 2002 et des Programme et bud

Cette question a été examinée dans le cadre du point 2 de l'ordre du jour.

Point 13 Questions financières

Point 13.1 Situation financière de la CCE

Le Secrétariat présente le rapport financier pour la période se terminant le 31 décembre 1998 ainsi qu'une analyse des contributions pour 1997 et 1998. Le rapport financier montre que le report en 1999 de l'excédent de 1998 s'élèvera à 105 000 \$US et non à 450 000 US\$ tel qu'indiqué par le Secrétariat dans le budget de 1999. Le rapport final sur les engagements de 1997 montrent également une perte de 190 000 US\$ (245 000 \$C) attribuable aux taux d'échange. Le Mexique fait part de son inquiétude au sujet de l'impact des fluctuations du taux de change sur sa contribution.

Les Parties demandent au Secrétariat de proposer des solutions pour résoudre ces questions avec le moins d'incidences négatives possibles sur l'atteinte des objectifs de la CCE.

Point 13.2 État du remboursement d'impôts sur le revenu par les États-Unis

La discussion sur ce point est reportée à la prochaine session.

Point 14 Questions administratives

Point 14.1 Version espagnole des règles de la CCE

La discussion sur ce point est reportée à la prochaine session.

Point 14.2 Accord avec la province de Québec concernant notamment le remboursement de taxes

La discussion sur ce point est reportée à la prochaine session.

Point 15 Autres questions : CICEANA

La discussion sur ce point est reportée à la prochaine session.

Point 16 Calendrier des prochaines sessions des représentants suppléants

Les représentants suppléants conviennent de tenir une réunion des fonctionnaires du commerce et de l'environnement le 7 avril 1999, à Montréal, sous réserve de la disponibilité de leurs homologues du commerce. Ils conviennent également de réserver la dernière partie de la journée afin de pouvoir mener, le cas échéant, une consultation à l'appui de la réunion sur l'EIET, et de consacrer la seconde journée (le 8 avril) à la tenue d'une session ordinaire.

Point 17 Levée de la séance

La présidente lève la séance.

Rédigé par Marc Paquin, secrétaire du Conseil

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS
SUPPLÉANTS N^o 99-02**

Se tiendra sous forme de téléconférence, le mardi 9 mars 1999, de 10 h à 14 h (hne)
(9 h à 13 h, heure du mexique).

PRÉSIDENCE : Canada

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim
- Point 3 Compte rendu du président du CCPM
- Point 4 Adoption des comptes rendus sommaires
- Point 5 Paragraphe 10(6) de l'ANACDE : Réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce
- Point 6 Négociations concernant l'accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (ÉIET)
- Point 7 Communication concernant B.C. Hydro
- Point 8 Session ordinaire du Conseil de 1999
 - Point 8.1 Chemin critique et programme de la session
 - Point 8.2 Points de l'ordre du jour, réalisations et annonces
- Point 9 Nomination de nouveaux membres au sein du Comité de sélection du FNACE
- Point 10 Articles 14 et 15 de l'ANACDE : Lettre du CEMDA concernant le dossier factuel relatif à l'île de Cozumel
- Point 11 Règles de procédure types visées à la Partie V de l'ANACDE
- Point 12 Calendrier d'élaboration du Plan de programme pour 2000 à 2002 et des Programme et budget annuels pour 2000
- Point 13 Questions financières
- Point 14.1 Version espagnole des règles de la CCE
- Point 14.2 Accord avec la province de Québec concernant notamment le remboursement de taxes
- Point 15 Autres questions

Point 16 Calendrier des prochaines sessions des représentants suppléants

Point 17 Levée de la séance

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 99-02
ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Les représentants suppléants sont invités à adopter l'ordre du jour de la séance.

DOCUMENT :

Ordre du jour provisoire annoté (distribué le 20 janvier 1999)

C/C.01/99-02/AGEN/01/Rev.3

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim

Aux termes du paragraphe 5(3) des Règles de procédure du Conseil, le directeur exécutif peut faire des exposés oraux ou écrits au Conseil. La directrice exécutive par intérim mettra donc les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat.

DOCUMENT : Aucun

Point 3 Compte rendu du président du CCPM

Le président du CCPM mettra les représentants suppléants au courant des activités du Comité.

DOCUMENT : Aucun

Point 4 Adoption des comptes rendus sommaires

Conformément à l'article 11 des Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive par intérim a rédigé les comptes rendus sommaires des sessions des représentants suppléants. Aux termes du même article, les intervenants ont la possibilité d'apporter des corrections à leurs observations avant que les comptes rendus soient définitivement adoptés par le Conseil. Les représentants suppléants sont invités à examiner et à adopter les comptes rendus sommaires des sessions n^{os} 98-09 et 99-01.

DOCUMENTS :

a) Compte rendu sommaire de la session n° 98-09 (distribué le 7-1-99)

C/C.01/98-09/SR/01

b) Compte rendu sommaire de la session n° 99-01 (distribué le 25-1-99)

C/C.01/99-01/SR/01

Point 5 Paragraphe 10(6) de l'ANACDE : Réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce

La session initialement prévue le 8 mars 1999 ayant été reportée, les représentants suppléants sont invités à discuter des prochaines étapes.

DOCUMENT :

a) Ébauche de l'ordre du jour

b) Avis du CCPM au Conseil n° 98-08 : Paragraphe 10(6) de l'ANACDE (distribué le 10 décembre 1998)

J/98-08/ADV

Point 6 Négociations concernant l'accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (ÉIET)

Les représentants suppléants sont invités à discuter de l'état des négociations concernant cet accord à la lumière de la récente séance de discussion entre les négociateurs des Parties.

DOCUMENTS : Aucun

Point 7 Communication concernant BC Hydro

Les Parties sont conviées à discuter de l'interprétation des Articles 14 et 15.

DOCUMENTS : Aucun

Point 8 Session ordinaire du Conseil de 1999

Les Parties sont invitées à entamer des discussions en vue de préparer la V^e session ordinaire du Conseil prévue les 28 et 29 juin 1999 à Banff, au Canada, et à se pencher plus particulièrement sur les annonces et les réalisations, le programme général, l'ordre du jour provisoire et le chemin critique. Il est essentiel d'examiner les questions de fond à l'ordre du jour et les annonces en vue d'ébaucher et de parachever les documents d'accompagnement en temps utile. Le pays hôte (Canada) est censé confirmer le lieu de cette session ordinaire.

Point 8.1 Chemin critique et programme de la session

Les Parties sont censées examiner le chemin critique établissant les échéances qui permettront une organisation efficace ainsi que le programme préliminaire de la session.

DOCUMENT :

- a) Chemin critique (distribué le 17-2-99) C/C.01/99-00/PLAN/01/Rev.2
- b) Programme préliminaire (distribué le 20-1-99) C/99-00/PROG/01

Point 8.2 Points de l'ordre du jour, réalisations et annonces

Les représentants suppléants sont invités à examiner le projet de liste des points à inscrire à l'ordre du jour et les annonces de la prochaine session ordinaire du Conseil.

DOCUMENTS :

- a) Projet de liste des points de l'ordre du jour et des annonces (distribué le 1-2-99) C/99-00/DISC/01Rev.2
- b) Document d'information sur les points inscrits à l'ordre du jour et les annonces C/99-00/BACK/00
- c) Ébauche de l'ordre du jour préliminaire C/99-00/AGEN/01

Point 9 Nomination de nouveaux membres au sein du Comité de sélection du FNACE

Le Comité de sélection du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) est constitué de six membres, deux de chaque pays, que le Conseil a nommés le 2 mai 1996 pour un mandat de deux ans. Le quorum de ce comité est de quatre membres, dont au moins un de chaque pays. À l'appui de la note de service que le Secrétariat a transmise aux représentants suppléants, le 22 septembre 1998, chacune des Parties est invitée à nommer un nouveau membre au sein du Comité avant le début du cycle d'octroi des subventions de 1999.

DOCUMENTS :

- a) Note de service aux représentants suppléants en date du 22 septembre 1998
- b) Lignes directrices relatives à l'administration et au financement du FNACE
- c) Appel de propositions préliminaires pour 1999
- d) Note de service aux représentants suppléants en date du 15 février 1999

Point 10 Articles 14 et 15 de l'ANACDE : Lettre du CEMDA concernant le dossier factuel relatif à l'île de Cozumel

Dans une lettre du 16 novembre 1998, le *Centro Mexicano de Derecho Ambiental* (CEMDA, Centre mexicain du droit de l'environnement) a invité le Conseil à examiner le dossier factuel établi par la CCE à la suite de la « communication sur

Cozumel », et à formuler une opinion et des recommandations à ce sujet. Les représentants suppléants sont conviés à étudier les aspects juridiques et politiques que soulève ladite lettre.

DOCUMENT :

- Lettre du CEMDA à la directrice exécutive par intérim en date du 10 novembre 1998 (distribuée le 25 novembre 1998)

Point 11 Règles de procédure types visées à la Partie V de l'ANACDE

Les représentants suppléants sont invités à prendre note que les chefs de délégations tiendront un appel conférence le 25 mars 1999 afin de reprogrammer leur session de négociations initialement prévue du 8 au 11 février 1999 à Mexico. Comme en a convenu le Conseil à sa session ordinaire de 1998, ces règles types doivent être parachevées en même temps que la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

DOCUMENT : Aucun

Point 12 Calendrier d'élaboration du Plan de programme pour 2000 à 2002 et des Programme et budget annuels pour 2000

À la suite de l'approbation par le Conseil, en juin 1998, du cycle d'élaboration du Programme pour 1999 et les années suivantes, les Parties ont demandé un délai plus long pour pouvoir examiner les projets de Programme et de budget annuels et mener des consultations internes. En conséquence, le Secrétariat soumet à l'examen et à l'approbation des représentants suppléants un calendrier d'élaboration du Plan de programme pour 2000 à 2002 et des Programme et budget annuels pour 2000.

DOCUMENTS :

- a) Note de service aux représentants suppléants de la directrice exécutive par intérim en date du 1er mars 1999
- b) Cycle d'élaboration du Programme de la CCE pour 1999 et les années suivantes (annexé à la résolution du Conseil n° 98-09)

Point 13 Questions financières

Point 13.1 État de la situation financière

Le Secrétariat remettra aux Parties un état de la situation financière. Comme les représentants suppléants l'en ont chargé au cours de leur dernière session, le Secrétariat déposera un document analytique qui brossera un tableau de la situation financière de la CCE relativement aux contributions des Parties.

En outre, dans le cadre de la vérification externe des états financiers de 1997, les vérificateurs de la CCE, le cabinet Samson Bélair, Deloitte & Touche, ont demandé, depuis le 25 février 1998, que le Mexique donne confirmation de sa contribution pour l'année 1997.

DOCUMENTS :

- a) Rapport financier au 31 décembre 1998 et analyse des contributions pour 1997 et 1998 (distribués le 4-3-99)
- b) Lettre de la directrice exécutive par intérim au SEMARNAP en date du 25 février 1998

Point 13.2 État du remboursement d'impôts sur le revenu par les États-Unis

Les États-Unis sont conviés à faire le point sur le remboursement d'impôts sur le revenu que l'EPA doit verser à la CCE pour le compte des citoyens américains qu'elle emploie. Jusqu'à maintenant, la CCE a versé un montant de 41 781 \$CAN.

DOCUMENTS :

- a) Version finale du compte rendu sommaire de la session n° 96-07

C/C.01/96-07/SR/final

Point 14.1 Version espagnole des règles de la CCE

Au cours de leur dernière session, en janvier (session n° 99-01), les représentants suppléants ont chargé leurs conseillers juridiques de se réunir pour parachever la version espagnole des règles de la CCE, en vue de l'adopter au cours de la prochaine session. Étant donné que les conseillers juridiques n'ont pas terminé la révision, les représentants suppléants sont censés remettre l'examen et l'adoption de ces règles à leur prochaine session.

DOCUMENTS : Aucun

Point 14.2 Accord avec la province de Québec concernant notamment le remboursement de taxes

Donnant suite à la résolution n° 95-04 et au compte rendu sommaire de la session n° 95-02, le Secrétariat a fait parvenir aux Parties, le 29 juillet 1998, une copie du projet d'accord convenu entre la CCE et le gouvernement du Québec afin qu'elles l'examinent et l'approuvent. Les Parties sont invitées à autoriser la signature de l'accord par le Secrétariat pour le compte de la CCE, conformément à la résolution susmentionnée.

Le gouvernement du Québec attend que cet accord soit ratifié pour rembourser à la CCE la somme de 840 000 \$CAN payée en taxe de vente, ainsi que pour officialiser les arrangements ponctuels concernant l'assurance-maladie provinciale, les permis de conduire, le droit à l'enseignement en anglais, etc.

DOCUMENTS :

- a) Projet d'accord entre le gouvernement du Québec et la CCE concernant des exemptions, des privilèges fiscaux et les gracieusetés (distribué le 29 juillet 1998)
- b) Résolution du Conseil n° 95-04

Point 15 Autres questions

Les représentants suppléants sont invités à discuter de la proposition du Groupe d'étude sur les systèmes de gestion de l'environnement concernant la possibilité d'élaborer une position nord-américaine commune sur la norme ISO 14000.

DOCUMENTS :

- a) Note informative du Groupe d'étude sur les systèmes de gestion de l'environnement aux représentants suppléants, en date du 9 mars 1999 (distribuée le 9-3-99)

Point 16 Calendrier des prochaines sessions des représentants suppléants

Les représentants suppléants sont conviés à adopter le calendrier des sessions pour 1999, en tenant compte des arrangements de la session ordinaire du Conseil de 1999. On propose de tenir la prochaine session les 8 et 9 avril 1999 à Montréal.

DOCUMENT :

Projet de calendrier des sessions pour 1999 (distribué le 11-2-99)

C/C.01/98-09/PLAN/01/Rev.2

Point 17 Levée de la séance

La présidente est invitée à lever la séance.

DOCUMENT : Aucun